Le 11 juin, 2009

Sujet : Compatibilité des endoscopes Olympus avec l'URAE et les produits chimiques

Cher professionnel de la santé:

Cette lettre est pour répondre à votre récente demande concernant les produits chimiques (par exemples : les détergents et les désinfectants/stérilisants de haut niveau) et l'équipement pour le retraitement (par exemples : les unités de retraitement automatique des endoscopes ou URAE) ne figurant pas dans le manuel d'instructions ou de retraitement des produits Olympus. Généralement, Olympus inclut les instructions d'au moins deux méthodes de retraitement à l'intérieur du manuel d'instructions ou de retraitement de l'appareil qui est fourni à chacun des clients. À mesure que de nouveaux produits chimiques et équipements sont développés et introduits dans le domaine des soins de santé, Olympus tente de fournir en temps opportun du matériel supplémentaire (par exemple : bulletin technique) séparément du manuel d'instructions ou de retraitement.

Selon l'alerte sur les matériels médicaux n° 112 de Santé Canada, parue le 30 juin 2000, le fabricant de l'unité de retraitement automatique des endoscopes est responsable de l'identification par la marque et le modèle de chaque endoscope qui peut être effectivement retraité dans l'URAE et des restrictions de l'URAE dans le traitement de certains modèles d'endoscopes et d'accessoires. Par conséquent, Olympus n'évalue pas généralement l'efficacité ou la compatibilité des URAE avec les endoscopes ou les accessoires Olympus. Cependant, Olympus fournit régulièrement de l'équipement aux fabricants d'URAE pour qu'ils puissent faire des essais avec les URAE. Veuillez communiquer avec le fabricant de l'URAE pour plus de renseignements sur l'efficacité et la compatibilité de l'URAE avec les endoscopes Olympus.

En conformité avec les recommandations de Santé Canada, Olympus fournit une liste de détergents et de désinfectants qui sont compatibles pour le retraitement des équipements d'Olympus. Cette information peut être obtenue auprès de votre représentant des ventes de votre région ou sur le site Web d'Olympus Canada au www.olympuscanada.com.

Veuillez noter que l'utilisation de produits (par exemples: les détergents, les désinfectants/stérilisants de haut niveau, et les URAE) ne figurant pas comme étant compatibles avec l'équipement Olympus ne constitue pas en soi l'annulation de la garantie sur les nouveaux produits d'Olympus. Toutefois, la garantie d'Olympus ne couvre pas les dommages attribués à l'utilisation d'un produit qui n'a pas été établi par Olympus comme étant compatible. Rien dans le contenu de cette présente lettre ne change, prolonge, ou modifie en aucune façon la garantie autorisée applicable sur les produits Olympus.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant des ventes de votre région ou le directeur du soutien clinique au 1-800-387-0437 poste 703211.

Sincèrement,

Olympus Canada

OLYMPUS CANADA, INC.
151 CHEMIN TELSON, MARKHAM, ONTARIO L3R 1E7, CANADA
www.olympuscanada.com
TÉLÉPHONE (800) 387-0437